

EXAMEN DE CONDUCTEUR DE TAXI
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION
DE CONDUCTEUR DE TAXI
PYRENEES-ORIENTALES

- SESSION MARS/ MAI 2019 -

NUMERO DE DOSSIER	NOM	PRENOM	RESULTAT
63893	ASPAR	Yves	ADMIS
46061	BADOSA	Nadine	ADMIS
81537	BALESTRINI	Gilles	ADMIS
79744	BLONDEL	Sébastien	ADMIS
64609	BONJEAN	Quentin	ADMIS
78299	BRIDARD	Christophe	ADMIS
73905	BROCHET	Sandrine	ADMIS
60516	CAMPOS	Mickael	ADMIS
74519	CASTANET	Jean Philippe	ADMIS
79964	CATOIS	Clara	ADMIS
78828	CORONEL	Pascale	ADMIS
79014	COTTEREAU	Mickael	ADMIS
79659	COUSSENS	Thomas	ADMIS
80968	DEMESTRE	Jonathan	ADMIS
78772	DENIN	Kevin	ADMIS
79030	DEU	Eliane	ADMIS
77620	DEVERGNE	Sébastien	ADMIS
79000	FARENC	Christelle	ADMIS
79379	FARTAH	Hamid	ADMIS
75403	FONTAINE	Jerome	ADMIS
75277	FONTANELLA	Romain	ADMIS
66720	GARCIA	Joseph	ADMIS
78998	HABIB FITOUSSI	Pierre	ADMIS
79365	HERMET	Laurent	ADMIS
64323	LECLERC	Julien	ADMIS
66336	LECROART	Graziella	ADMIS
74007	LEDOUX	Sandrine	ADMIS
78759	LEVANTE	Pablo	ADMIS
81272	LIEVIN	Rachel	ADMIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

9 avenue Alfred Sauvy BP 20 66601 Rivesaltes Cedex · +33 4 68 35 88 00

 · www.cma66.fr · contact@cma66.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

76240	LLOP	Carmen	ADMIS
73955	MARCHAIS	Christophe	ADMIS
79661	MAS	Benjamin	ADMIS
74891	MATEO	Damien	ADMIS
76507	NEAUD	Fabien	ADMIS
75048	NICOLETTI	Cédric	ADMIS
81131	OUJDARI	Salim	ADMIS
78416	PIERRE	Christian	ADMIS
79808	ROGET	Simon	ADMIS
81797	ROJAS	Sarah	ADMIS
79899	SANCHEZ	David	ADMIS
80455	SANTACREU GARCIA	Abigail	ADMIS
80478	SANTACREU GARCIA	Sarai	ADMIS
76903	TAABANI	Mohamed	ADMIS
71195	SOLAGNA	Loriane	ADMIS
70716	TEULON	Pierre	ADMIS
77294	THADEE	Sarah	ADMIS
80650	TRAVIA	Jessica	ADMIS
79840	VIDAL	Yohann	ADMIS
77740	VILA	Gregory	ADMIS
58309PE1	BARBARIN	Flavien	ADMIS

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à adresser **exclusivement par courrier** leur dossier de demande de carte professionnelle à la **Préfecture des Pyrénées-Orientales** :

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE TAXI :**

Rappel :

En vertu de l'article R.3121-17 du code des transports " tout conducteur de taxi est titulaire, lors de son entrée initiale dans la profession, d'une attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 délivrée depuis moins de deux ans, ou d'une formation équivalente pour les conducteurs relevant de l'article R.3120-8-1".

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI :

- L'imprimé de demande de carte professionnelle renseigné, daté et signé
- L'imprimé de récupération d'image **signé** (pièce jointe *Formulaire Photo T3P*). **Merci de ne pas coller la photo sur cet imprimé.**
- La copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi,
- La copie de l'attestation de suivi d'une formation PSC niveau1 délivrée depuis moins de 2 ans
- La copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour en cours de validité,
- La copie recto-verso du permis de conduire,
- La copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite (cerfa n°14880*01) délivré par un médecin agréé avec mention « Taxi » cochée, **(il est obligatoire de fournir les 2 volets du certificat médical)**
- 2 photographies d'identité format 35/45mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- Un justificatif de domicile de -3 mois

Votre demande va générer l'attribution de la nouvelle carte professionnelle sécurisée.

Ce nouveau modèle de carte nécessite obligatoirement de recueillir un spécimen de votre signature sur un formulaire spécifique.

Afin de finaliser votre dossier, ne pas oublier d'indiquer sur la demande un numéro de téléphone et une adresse courriel, pour la prise de rendez-vous et de joindre à votre dossier une enveloppe, à vos nom et adresse, affranchie au tarif recommandé avec accusé réception pour l'envoi de votre carte

Votre dossier doit être adressé exclusivement par courrier à l'adresse suivante

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
BRGE – Professions réglementées – Taxi
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN**